



TOTAL

Committed to Better Energy



RAPPORT ANNUEL TOTAL CÔTE D'IVOIRE 2018



RAPPORT ANNUEL 2018 TOTAL CÔTE D'IVOIRE S.A

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**Jeudi 20 Juin 2019
à 10 heures à l'hôtel Radisson Blu**

SOMMAIRE

TITRES	PAGES
ENGAGEMENT HSEQ	p. 05
01 MOT DU PRÉSIDENT	p. 07
02 ORDRE DU JOUR	p. 08
03 FAITS ET CHIFFRES 2018	p. 11
04 GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ	p. 14
05 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	p. 20
06 COMPTES SOCIAUX	p. 27
07 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	p. 30
08 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018	p. 44
09 • MANDAT DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES AUX COMPTES	p. 46
• DÉMISSION ET COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR	p. 46
• RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DE SON SUPPLÉANT	p. 46
10 PROJET DES RÉSOLUTIONS SOUMIS AU VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE	p. 48
11 CARNET DE L'ACTIONNAIRE ET POUVOIR	p. 53

ENGAGÉ POUR VOUS FACILITER LA VIE

Transfert d'argent, commerce de proximité, restauration,
entretien automobile, lavage :
nos stations évoluent pour répondre aux besoins de chacun



 **TOTAL**
Committed to Better Energy

Committed to Better Energy - Engagé pour une énergie meilleure



Les Règles d'or de Total : Sécurité au poste de travail

RÈGLE 1

SITUATIONS À RISQUES



IL EST INTERDIT DE :

- ❌ Fumer en dehors des zones autorisées
- ❌ Travailler ou conduire sous l'emprise de l'alcool
- ❌ Travailler ou conduire sous l'emprise de drogues

IL EST OBLIGATOIRE DE :

- ✅ Analyser les risques avant d'effectuer une opération peu fréquente ou complexe ou en cas de situation dégradée
- ✅ Signaler à la hiérarchie les situations dégradées, en assurer le suivi, appliquer les mesures de réduction des risques et formaliser l'information au personnel concerné
- ✅ Respecter les procédures d'arrêt et de démarrage et tracer leur avancement

RÈGLE 2

CIRCULATION



IL EST INTERDIT DE :

- ❌ Dépasser les limites de vitesses et temps de conduite autorisés
- ❌ Utiliser son téléphone en conduisant, y compris avec dispositifs mains-libres

IL EST OBLIGATOIRE DE :

- ✅ Contrôler l'état des véhicules et la conformité des engins avant utilisation
- ✅ Attacher la ceinture de sécurité
- ✅ Emprunter les voies piétonnes et tenir la rampe dans les escaliers

RÈGLE 3

GESTES, POSTURES, OUTILLAGES



IL EST INTERDIT DE :

- ❌ Utiliser un outil défectueux ou non adapté à la tâche et à la zone d'utilisation
- ❌ Utiliser un outil, y compris les accessoires d'épreuves ou tests, hors des limites fixées par le fabricant

IL EST OBLIGATOIRE DE :

- ✅ Utiliser les outils prévus par le permis de travail ou les procédures et adapter les gestes et postures de travail en fonction de la nature des efforts et de leur caractère répétitif

RÈGLE 4

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



IL EST INTERDIT DE :

- ❌ Franchir ou modifier une barrière de protection sans autorisation

IL EST OBLIGATOIRE DE :

- ✅ Porter les équipements de protection individuelle (EPI) définis pour la zone et la tâche, et en contrôler le bon état
- ✅ Porter un gilet de sauvetage lorsque requis
- ✅ Signaler les dégradations ou dysfonctionnements des barrières de protection

RÈGLE 5

PERMIS DE TRAVAIL



IL EST INTERDIT DE :

- ❌ Effectuer des travaux sans le permis requis validé

IL EST OBLIGATOIRE DE :

- ✅ Analyser les risques avant de commencer un travail
- ✅ Utiliser les permis complémentaires requis
- ✅ Établir un nouveau permis si les conditions changent ou si le mode opératoire est modifié

RÈGLE 6

OPÉRATIONS DE LEVAGE



IL EST INTERDIT DE :

- ❌ Passer ou rester sous une charge

IL EST OBLIGATOIRE DE :

- ✅ Réaliser une analyse de risques, suivre le plan de levage et baliser la zone
- ✅ Utiliser des engins et accessoires de levage conformes, régulièrement contrôlés et en bon état
- ✅ Vérifier que la fixation des élingues et le coilage de la charge sont appropriés
- ✅ Désigner un chef de manœuvre et contrôler la charge en mouvement

RÈGLE 7

SYSTÈMES ALIMENTÉS EN ÉNERGIE



IL EST INTERDIT DE :

- ❌ Exécuter des interventions sans contrôle préalable de l'absence d'énergie et de fluides (sauf autorisation spécifique)

IL EST OBLIGATOIRE DE :

- ✅ Respecter le schéma d'isolement et les consignes de supervision associés au permis
- ✅ Vérifier les isollements, leurs repérages et verrouillages avant intervention et leur retrait avant remise en service

RÈGLE 8

ESPACES CONFINÉS



IL EST INTERDIT DE :

- ❌ Pénétrer dans un espace confiné sans vérification des isolations et sans contrôle d'atmosphère

IL EST OBLIGATOIRE DE :

- ✅ Prendre en compte les risques d'asphyxie, chute, déflagration, écrasement, noyade, etc. dans le permis de travail spécifique
- ✅ Disposer d'une surveillance permanente
- ✅ Disposer d'un plan d'évacuation d'urgence

RÈGLE 9

TRAVAUX DE FOUILLE



IL EST INTERDIT DE :

- ❌ Positionner les engins et la matière extraite à moins d'un mètre de la fouille

IL EST OBLIGATOIRE DE :

- ✅ Réaliser des travaux de fouille avec un permis établi à partir des plans du sous-sol
- ✅ Appliquer les précautions liées aux espaces confinés si nécessaire
- ✅ Baliser la zone de fouille et identifier les ouvrages souterrains

RÈGLE 10

TRAVAUX EN HAUTEUR



IL EST INTERDIT DE :

- ❌ Travailler sous ou à proximité de lignes électriques sans respecter une distance de sécurité
- ❌ Travailler sur un toit (bâtiments, réservoirs, etc.) sans vérifier sa solidité et sans mettre en place les protections adaptées
- ❌ Faire rouler une plateforme élévatrice mobile de personnel (PEMP) en position déployée sauf autorisation spécifique

IL EST OBLIGATOIRE DE :

- ✅ Travailler en hauteur (> 2 m) avec des outils rangés
- ✅ Accrocher un harnais de sécurité de façon sûre hors des barrières fixes ou dans une PEMP
- ✅ Utiliser un échafaudage vérifié et adapté au besoin

RÈGLE 11

GESTION DU CHANGEMENT



IL EST INTERDIT DE :

- ❌ Réaliser une modification technique ou organisationnelle sans disposer d'une autorisation préalable

IL EST OBLIGATOIRE DE :

- ✅ Disposer d'une analyse de risques et d'appliquer les mesures compensatoires
- ✅ Former le personnel et mettre à jour la documentation associée

RÈGLE 12

OPÉRATIONS SIMULTANÉES OU COACTIVITÉS



IL EST INTERDIT DE :

- ❌ Réaliser des opérations simultanées ou avec des coactivités sans visite préliminaire

IL EST OBLIGATOIRE DE :

- ✅ Effectuer une analyse de risques avec participation du personnel concerné
- ✅ Renforcer la supervision et désigner un coordinateur ayant l'autorité sur les opérations





ENGAGEMENT HSEQ TOTAL CÔTE D'IVOIRE RESPONSABILITÉ, TRANSPARENCE, EXCELLENCE

Total Côte d'Ivoire considère la sécurité, la santé, la protection de l'environnement, la qualité des produits et des services, la sûreté ainsi que l'écoute de ses parties prenantes, comme des valeurs essentielles dans la conduite de ses activités.

L'engagement de Total Côte d'Ivoire s'inscrit dans le respect de la Charte " Sécurité-Santé Environnement Qualité " et du référentiel ONE MAESTRO, piliers véritables de la démarche du Groupe.

Sécurité

La force de notre système de sécurité repose sur l'engagement, la responsabilité individuelle et collective. La sécurité est l'affaire de tous et s'applique à tout ce que nous faisons sans exception :

- **Transport** : La prévention du risque routier est primordiale. Pour y parvenir, tous les collaborateurs et transporteurs sont formés aux règles du Groupe : un suivi rigoureux des indicateurs et des campagnes de sensibilisation aux dangers de la route est régulièrement mené.
- **Travaux et opérations dépotés** : La maîtrise de ces opérations est adossée au respect des procédures, à la qualité de la formation et des compétences de notre personnel. Elle ne saurait être complétée sans la rigueur dans le choix et l'accompagnement de nos fournisseurs qui se doivent d'avoir des pratiques cohérentes avec nos principes.
- **Exploitation** : La sécurité et l'excellence opérationnelle s'appuient sur le respect des standards du Groupe et sur la remontée des informations de tous.

Santé et hygiène industrielle

Toutes nos activités sont régies par le strict respect de la réglementation ainsi que les référentiels du Groupe en matière d'hygiène industrielle et de santé du personnel.

Nous apportons les informations et assistance nécessaires à l'usage adéquat de nos produits.

Environnement

La protection de l'environnement et l'utilisation responsable des énergies sont intégrées dans notre stratégie d'entreprise :

- Une étude d'impact environnemental est menée en amont de toute activité.
- Des dispositifs sont mis en place afin de prévenir la pollution lors du déroulement de nos activités.
- Une attention particulière est portée au traitement des déchets.
- Une réhabilitation des sites est faite en aval.

Qualité

La satisfaction du client est au cœur de notre démarche. Elle nécessite une amélioration continue de la qualité de nos produits et services. Cette recherche d'excellence est bâtie sur :

- La mise en place d'une organisation dédiée à la collecte et au traitement des besoins de nos clients.
- Des procédures de contrôle et d'évaluation visant à garantir la conformité de nos activités selon les standards en vigueur.

Sûreté

L'organisation sûreté évalue en permanence les menaces qui pèsent sur nos activités opérationnelles afin de fournir des dispositifs adaptés à la protection des personnes et des installations, dans le strict respect des principes volontaires sur la sûreté et les droits de l'homme (VPSHR). Ces dispositifs sont périodiquement mis à jour et vérifiés lors d'exercices.

Rigueur, vigilance et engagement individuel sont les clés de réussite pour élever ces principes au rang de valeurs essentielles.

1.

Mot du Président



Total, partenaire du football africain
#FootballTogether

MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Actionnaires,



Le marché domestique pétrolier en Côte d'Ivoire connaît une forte croissance annuelle depuis plusieurs années, dans un contexte économique globalement porteur tant sur le marché grand public que sur le marché professionnel.

Dans ce contexte, Total Côte d'Ivoire a su s'adapter et conforter sa position de leader.

Ainsi au 31 décembre 2018, Total Côte d'Ivoire affiche les résultats suivants :

- Des volumes vendus se rapprochant du seuil significatif des 700 000 tonnes, très exactement 660 000 tonnes, dont 411 000 tonnes dans le réseau de stations services ;
- Une part de marché supérieure à 29% ;
- Un résultat net de 11 522 830 169 F CFA.

Ces bons résultats sont liés à la stratégie de développement mise en œuvre ces dernières années. Nous avons ainsi poursuivi l'implantation de nouvelles stations-service, notamment par le rachat d'un réseau indépendant, la rénovation de notre réseau à la nouvelle image TAIR et avons veillé à l'amélioration de la qualité des relations commerciales nouées de longue date avec nos clients.

Nous avons maintenu une politique de prospection dynamique sur les segments miniers et lubrifiants et avons travaillé à l'optimisation de nos capacités logistiques ainsi qu'à l'innovation en matière de services et de produits offerts à nos clients.

Ces résultats sont aussi le fruit du travail, de la disponibilité et de l'engagement des équipes de Total Côte d'Ivoire à qui je veux ici, en votre nom, rendre un hommage appuyé.

Tous ces événements encourageants et ces résultats positifs doivent nous inciter à continuer, en 2019, à être ambitieux et exigeants. Nous entendons en effet rester la marque de référence des solutions énergétiques en Côte d'Ivoire. Total Côte d'Ivoire est honoré d'être présent depuis plus de 70 ans dans le pays et tout son personnel et sa direction générale souhaite poursuivre cette belle histoire, avec votre soutien et celui de nos clients.

Chers actionnaires, étant donné la progression du résultat net 2018 par rapport à celui de 2017, pour les raisons évoquées précédemment, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à votre approbation l'augmentation du dividende brut à 120.12 CFA, témoignant ainsi de sa confiance dans les fondamentaux de la société.

En mot de conclusion, chers actionnaires, je vous renouvelle la volonté du Conseil d'Administration de poursuivre le développement de votre société sur un rythme dynamique en s'appuyant sur une culture de la Sécurité des plus exigeantes et je vous remercie pour votre présence à cette assemblée ainsi que pour la confiance que vous portez à Total Côte d'Ivoire.

Samba Salfal SEYE

2.

Ordre du Jour



GOALL!

Venez tous
célébrer
la passion
du football

 **TOTAL**
Committed to Better Energy



Total, partenaire du football africain
#FootballTogether

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour sur lequel nous vous demandons de délibérer porte sur les points suivants :

- 1-** Présentation par le Conseil d'Administration de la gestion de la société et des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018
- 2-** Présentation des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission
- 3-** Approbation des conventions règlementées
- 4-** Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- 5-** Affectation du résultat net de l'exercice 2018
- 6-** Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes
- 7-** Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes et de son suppléant
- 8-** Renouvellement du mandat des administrateurs
- 9-** Indemnités de fonction des administrateurs
- 10-** Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

3.

Faits et Chiffres 2018



FAITS ET CHIFFRES 2018



Une mobilisation à **100%** pour la sécurité sur **tous** nos sites



+/- 170 emplois directs et + de **3 000** emplois indirects



185 stations-service
Dont **15** ouvertures en 2018



118 boutiques et **6** restaurants



8 stations solarisées



660KT de produits vendus
+ 8% par rapport à 2017



29% de part de marché



17 milliards de FCFA d'investissements.



ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

Nos actions visent à réduire l'impact lié à nos activités sur les territoires, dialoguer avec les parties prenantes et développer notre contribution locale. Les principaux partenariats de 2017 ont été reconduits sur 2018 et les principales actions réalisées en 2018 sont les suivantes :

- Journée mondiale de la sécurité organisée chez certains transporteurs et visite médicale annuelle de tous les chauffeurs de nos transporteurs.
- Sensibilisations aux **Règles d'Or et Reconnaissance** de 400 parties prenantes (gérants/ transporteurs/ prestataires/ clients GPL)
- Sensibilisation de 50 clients, de 350 gérants et de pompistes à la **culture sécurité TOTAL** et Formation de 520 gérants et du personnel station au **secourisme et à la sécurité incendie**.
- Formation des chauffeurs de nos transporteurs au Patrom et à la conduite défensive ainsi que les nouveaux embauchés. Et Sensibilisation de 30 mandataires GPL aux **risques liés à la manipulation des bouteilles de gaz**.
- Déploiement du **projet d'efficacité énergétique** des stations (**panneaux solaires**) et vidange et nettoyage des cuves huiles usées / récupération et traitement des boues hydrocarburées.
- Sensibilisation des étudiants de l'Université des Lagunes à la **culture sécurité TOTAL** et sensibilisation de 300 élèves de l'école régionale de Treichville à la **sécurité routière** aux abords de l'école en collaboration avec l'OSER (Office de la Sécurité Routière).
- Participation au salon Handi-emploi dans le cadre de la **charte sur la diversité** et Don et participation au Handi marathon avec la Championne Olympique Marie Josée Ta Lou.
- Sensibilisation des membres de l'amicale des gérants à la **lutte contre le paludisme** avec distribution de moustiquaires.
- Suivi et animation des différents **partenariats avec l'Université des Lagunes/ la Fondation Benianh** (programme de bourses d'excellence pour études supérieures)/ **I'INPHB** (Institut Polytechnique Houphouët-Boigny)/ **T.B.O** (Treichville Biafra Olympique: soutien scolaire aux jeunes désœuvrés du quartier Biafra)/ **SOS village d'enfants** (Centre d'enfants orphelins ou abandonnés)/ Lycée Blaise Pascal : Bourse pour classe préparatoire en France)/ **Aréa La Page Blanche** : éducation d'enfants poly-handicapés.
- Lancement du **Challenge Startupper** – Les lauréats ont été primés en 2019.

4.

Gouvernance de la Société



GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

L'acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique du 30 janvier 2014, dans ses articles 547-1, 831-2 soumet les sociétés commerciales à l'obligation de porter à l'attention de leurs actionnaires des informations suivantes portant sur la société.

La composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2018, Total Côte d'Ivoire est administrée par un Conseil d'Administration composé de neuf membres :

Administrateurs	Mandats et fonctions au sein de TOTAL Côte d'Ivoire
Samba SEYE	Administrateur en nom propre et président du Conseil d'Administration
Damien RICOUR-DUMAS	Administrateur en nom propre et Directeur Général
Fanny CANET	Administrateur en nom propre
Alain VEDIER	Administrateur en nom propre
Gérard PRUNEAU	Représentant permanent TOTAL AFRICA Ltd
Stanislas MITTELMAN	Représentant permanent TOTAL Outre-mer
Mohamed BAH	Représentant permanent SUNU ASSURANCES VIE Côte d'Ivoire
Benjamin N'GORAN	Représentant permanent AASCOT BRVM
Denis-Charles KOUASSI	Représentant permanent CNPS

Autres mandats exercés par chaque administrateur

Administrateurs	Autres mandats et fonctions
Samba SEYE	Administrateur aux Conseils d'Administration de la société Dakaroise d'Entreposage, SOMCAG, de la SIFAL, de la Société Guinéenne des Pétroles. Représentant permanent de TOTAL Côte d'Ivoire au Conseil d'Administration de la SIR
Damien RICOUR-DUMAS	Représentant permanent aux Conseils d'Administration de la GESTOCI, de la SAEPP, de la SARES et Administrateur à la SIFAL
Fanny CANET	Administrateur à la SIFAL
Alain VEDIER	Aucun
Gérard PRUNEAU	Aucun
Stanislas MITTELMAN	Aucun
Mohamed BAH	Administrateur aux Conseils d'Administration de KAJAS Microfinance, BICICI, Banque Populaire pour l'Epargne et le Crédit, BICIBOURSE et ATTICA
Benjamin N'GORAN	Aucun
Denis-Charles KOUASSI	Directeur Général CNPS, Administrateur à NSIA BANQUE, à CIPREL et au Groupe Médical du Plateau

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Conseil d'Administration de Total Côte d'Ivoire détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la société. Il prépare et présente à l'Assemblée Générale des actionnaires les propositions de décisions qui sont de son ressort.

L'article 18.1 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois sur les principaux sujets suivants (plusieurs autres sujets étant évoqués au cours de chaque réunion) :

- Examen des comptes sociaux et du rapport de gestion
- Conventions réglementées
- Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire
- Renouvellement du mandat d'administrateurs et expiration de mandats
- Fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux administrateurs
- Cessions d'actifs
- Projets de développement des activités ou partenariat
- Projets de prise de participation dans une nouvelle joint-venture

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent généralement au siège social sur convocation du Président par courrier électronique.

Le Président du Conseil d'Administration peut inviter des membres de l'équipe de direction de Total Côte d'Ivoire, après concertation avec le Directeur Général, en fonction des points à traiter dans l'ordre du jour.

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués.

Les réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu aux dates suivantes :

- 25 avril 2018
- 25 septembre 2018
- 24 octobre 2018
- 17 décembre 2018

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion.

Le Comité d'audit créé le 17 juin 2015 a tenu au cours de l'année 2018, trois (3) réunions portant sur :

- le suivi des actions des différentes réunions du comité
- le point des missions d'audit réalisées
- l'examen des états financiers
- l'examen des résultats rapports des commissaires aux comptes
- la présentation du plan d'audit 2019
- la présentation du projet de budget 2019

Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Conformément aux articles 537 et suivants de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, et de l'article 30 des statuts, tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Un actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix, actionnaire ou non actionnaire.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription préalable des actions nominatives sur le registre des actions nominatives.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales de la société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure locale, soit dans les registres de titres nominatifs tenus par la société soit dans les registres de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Conformément aux statuts de Total Côte d'Ivoire, les rémunérations et avantages des mandataires sociaux sont fixés par le Conseil d'Administration.

Rémunération totale et avantage de toute nature versés à chaque administrateur

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil d'Administration de Total Côte d'Ivoire s'est réuni quatre (4) fois.

Les indemnités de fonctions ont été versées aux administrateurs dans les proportions retenues par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2018.

Ainsi, une enveloppe globale de 20.000.000 FCFA brut a été allouée telle qu'il suit :

Administrateurs	Conseil d'Administration	Reversé à :
Samba SEYE	4 000 000 CFA	Total Outre-Mer SA
Alain VEDIER	2 000 000 CFA	Total Outre-Mer SA
Damien RICOUR-DUMAS	2 000 000 CFA	Total Outre-Mer SA
Fanny CANET	2 000 000 CFA	Total Outre-Mer SA
Total Outre-Mer SA	2 000 000 CFA	Total Outre-Mer SA
Total Africa Ltd	2 000 000 CFA	Total Africa Ltd
SUNU Assurances Vie CI	2 000 000 CFA	SUNU Assurances Vie CI
AASCOT-BRVM	2 000 000 CFA	AASCOT-BRVM
CNPS	2 000 000 CFA	CNPS
TOTAL	20 000 000 CFA	

Par ailleurs, aucun engagement n'a été pris par Total Côte d'Ivoire au bénéfice de ses mandataires sociaux au titre de l'exercice 2018.

Organisation du contrôle interne et de gestion des risques en vigueur

Le contrôle interne et la gestion des risques est assurée en permanence par le Service Hygiène, Sécurité, Environnement et Qualité (HSEQ) rattaché à la Direction Générale et par la Direction du Contrôle Interne et de la Gouvernance dont les principales missions sont les suivantes :

- Service Hygiène, Sécurité, Environnement et Qualité (HSEQ) : veiller à la correcte application des procédures sécurité édictées par la direction générale par des inspections et/ou des audits sécurité, coordonner la mise en place des systèmes de management de la sécurité et leur évaluation, développer un système de gestion de la qualité permettant d'assurer l'efficacité, l'amélioration continue, le suivi et coordonner la mise en œuvre du plan d'actions qualité.
- Direction du Contrôle Interne et de la Gouvernance : évaluer et améliorer le dispositif de contrôle interne, veiller au respect des règles et réglementations, mettre en œuvre des règles anti-corruption et anti-fraude, conformité au droit de la concurrence.



5.

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts et de la Loi, pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité et soumettre à votre approbation les états financiers dudit exercice.

Les états financiers annuels de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont joints au présent rapport.

L'avis de convocation prescrit par la loi vous a été régulièrement communiqué et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition.

Vous aurez à vous prononcer sur les états financiers annuels de synthèse après la prise de connaissance du présent rapport ainsi que sur ceux des Commissaires aux comptes, sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018.

Le rapport soumis à votre examen s'articule autour des points suivants :

- La sécurité et l'environnement
- La présentation de l'activité sur l'exercice 2018
- Les perspectives 2019
- Les informations.

Sécurité & Environnement

La mesure de la fréquence des accidents déclarés par rapport au volume d'heures travaillées a été maintenue à niveau zéro.

La société a poursuivi le déploiement de sa feuille de route dont les priorités portent sur : le réseau, le transport, les réactions d'urgence, la détection des anomalies.

En matière de mesure de la conformité de nos transporteurs, nous avons réalisé six inspections dont deux transporteurs sont cotés « vert », trois « jaune », un « orange » en première inspection.

Présentation de l'activité sur l'exercice 2018

Chiffre d'affaires – Activités commerciales

Les ventes cumulées sur le marché intérieur ont une croissance estimée de 6,6 % par rapport à 2017.

Tableau des ventes sur marché Intérieur (en Kt)

MARCHE INTERIEUR en Kt	2016	2017	2018	var. 2018 - 2017	
<i>Source : données GPP, SIR, ESTIMATIONS</i>				valeur	%
Réseau	1 092	1 232	1 293	61	5,0%
Commerce Général	384	357	402	45	12,5%
Combustibles lourds	43	33	35	2	6,6%
Bitumes	32	32	55	23	73,1%
GPL	237	264	298	34	12,8%
Lubrifiants	24	27	29	2	8,2%
Marché Terrestre	1 811	1 945	2 113	167	8,6%
Aviation	157	181	154	-27	-14,9%
Total Marché intérieur	1 969	2 126	2 267	141	6,6%

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice, constitué presque exclusivement des ventes de produits pétroliers, s'inscrit à 425.150 millions FCFA en progression par rapport à 2017 de 17,4% alors qu'en terme de volume de vente, les quantités globales vendues par TOTAL Côte d'Ivoire sont de 660 Kt ; soit une progression rapport à 2017 de 8,2 % et équivalente à 50 Kt.

Tableau des ventes de TOTAL (en KT)

VENTES TOTAL Côte d'Ivoire en Kt	2016	2017	2018	var. 2018 - 2017	
				valeur	%
Réseau	357	377	411	35	9,2%
Commerce Général	111	114	141	27	24,0%
Combustibles lourds	15	17	13	-3	-19,4%
Bitumes	14	15	23	8	54,1%
GPL	36	40	41	1	2,2%
Lubrifiants	9,0	9,3	9,7	0,5	4,9%
dont lub réseau	4,9	5,1	5,1	0,1	1,1%
Marché Terrestre	543	571	639	68	11,9%
Aviation	47	39	21	-18	-47,1%
Total Marché intérieur	590	610	660	50	8,2%
Total ventes TOTAL Côte d'Ivoire	590	610	660	50	8,2%

Par segment, on note :

- Une hausse des ventes réseau de 35 Kt comparé à 2017 soit + 9,2 % s'expliquant principalement par notre croissance externe avec l'ouverture de 15 stations dont 13 stations Ex ESP.
- Une croissance de 27 Kt, soit +24 %, au niveau du commerce général grâce à un dynamisme des actions commerciales.
- Des ventes de lubrifiants qui croissent de 4,9 %, dont 1,1% de croissance sur les ventes de lubrifiants vendus au travers du réseau de stations-service.
- Une augmentation de 2,2% par rapport à 2017 des ventes Gaz de Produits Liquéfiés (GPL).
- Une baisse de 18 Kt sur l'aviation décidée pour préserver les marges dans un contexte de très forte concurrence.

Investissements

Les investissements nets se sont élevés à 19,147 milliards FCFA en 2018 et se décomposent comme présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau des investissements (en millions de Fcfa)

Investissements M FCFA	2016	2017	2018	var. 2018 - 2017	
				valeur	%
Réseau nouveau	957	292	10 171	9 879	3383,8%
Réseau existant	6 768	6 220	4 230	-1 990	-32,0%
Consommateurs	553	1 116	1 324	208	18,7%
GPL	1 849	1 206	1 202	-4	-0,3%
Aviation	134	47	292	245	522,1%
Lubrifiants	92	158	36	-122	-77,5%
Dépôt MSTT	252	140	74	-66	-47,1%
Support et investissements financiers	651	528	1 818	1 290	244,3%
Investissements	11 257	9 707	19 147	9 440	97,2%
Désinvestissements à la valeur de cession			-1 809	-1 809	
Investissements nets	11 257	9 707	17 338	7 631	78,6%

Les investissements de l'exercice, d'un total de 19,1 milliards de CFA, reflètent la mise en œuvre de la stratégie de votre société et peuvent être décomposés comme suit :

- Réseau nouveau : 10,2 milliards CFA dont 9,5 milliards FCFA pour l'acquisition de 17 stations-service du réseau ESP ainsi que leur mise aux couleurs TOTAL et environ 600 millions FCFA pour la mise en service de 3 nouvelles stations (HKB Bis, Adjamé Macaci et Boulevard de France).
- Réseau existant : 4,2 milliards CFA avec notamment un effort important sur l'amélioration du réseau (HSE, équipements de sécurité, renouvellement du parc de stockage: 2,3 milliards FCFA), et un montant significatif pour accentuer la différenciation des stations (mise aux couleurs, solarisation, SI Stations, développement boutiques, etc : 1 milliard FCFA).
- Commerce Général et autres : renforcement de la part de marché et accompagnement des projets de nos clients (745 millions FCFA) et de nos clients miniers (579 millions FCFA).
- GPL: investissements principalement composés d'environ 900 millions FCFA pour l'achat de bouteilles gaz, dans un marché en forte croissance.
- Autres segments de Spécialités (Aviation, Lubrifiants) et support logistique : environ 400 MCFA
- Support et investissements financiers : Dont 775 millions FCFA pour l'apport en numéraire dans le cadre de la transformation du pool MSTT en société, 720 millions FCFA de renouvellement de baux sur les stations-services et 350 millions FCFA d'investissements relatifs au siège et aux matériels informatiques.

L'année 2018 a été l'occasion de valoriser certains actifs du portefeuille, réduisant également ainsi « l'impact cash » du programme de croissance présenté ci-dessus.

Résultat

* 2017 proforma Syscohada révisé

(en millions de FCFA)	2016	2017	2017 *	2018
Chiffre d'affaires & autres produits	334 827	362 232	362 232	425 150
Achats de marchandises et variation de stocks	(278 862)	(302 089)	(302 089)	(360 468)
Autres achats et charges externes	(33 044)	(34 144)	(34 144)	(37 407)
Valeur ajoutée	22 921	25 999	25 999	27 276
Charges de personnel	(4 321)	(4 234)	(4 234)	(5 231)
Excédent brut d'exploitation	18 600	21 765	21 765	22 045
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes	(5 975)	(6 755)	(6 755)	(7 308)
Reprises de provisions	150	142	142	360
Résultat d'exploitation	12 775	15 152	15 152	15 097
Résultat financier	(774)	(566)	(566)	(823)
Résultat des activités ordinaires	12 001	14 586	14 586	14 274
Résultat hors activités ordinaires	186	(55)	(55)	1 512
Impôts sur le résultat	(3 302)	(4 109)	(4 109)	(4 263)
BENEFICE NET	8 886	10 422	10 422	11 523

L'excédent brut d'exploitation progresse de 281 millions FCFA pour atteindre 22,045 milliards FCFA, soit une hausse de +1,3 % entre 2017 et 2018. Cette progression mesurée s'explique par la fin des ventes de services à l'ONUCI qui représentaient une part significative des marges non pétrolières de la société, une augmentation passagère des coûts d'approvisionnement de lubrifiants et l'externalisation de la fonction de stockage de nos lubrifiants. La performance de nos ventes et particulièrement le réseau (+9,2 %) permet d'afficher un excédent brut d'exploitation en croissance.

Le résultat net de Total Côte d'Ivoire est en hausse pour l'exercice 2018, il s'établit à 11 522 830 169 F CFA, en hausse de 10,6 % versus 2017 résultant notamment de la vente d'actifs.

Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose l'affectation de répartir comme détaillé ci-après le bénéfice distribuable composé du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 selon les modalités suivantes :

Report à nouveau	(a)	6 985 037 283
Résultat de l'exercice	(b)	11 522 830 169
Bénéfice distribuable	(c=a+ b)	18 507 867 452

Proposition d'affectation		
Dividendes	(d)	7 562 947 392
Report à nouveau	(e=b-d)	3 959 882 777
Report à nouveau après affectation	(f=c-d)	10 944 920 060

Perspectives 2019

Les perspectives pour l'année 2019 s'inscrivent dans un marché dont la croissance reste soutenue et avec des projets d'investissements nombreux pour Total CI.

Informations

Entrée en vigueur du SYSCOHADA Révisé au 1^{er} janvier 2018

Le nouveau référentiel comptable a induit une conversion du système comptable actuel ainsi que la présentation de comptes comparatifs 2017.

L'analyse d'impact réalisée n'a pas révélé de changement significatif dans la présentation de nos comptes.

Autre information

Une vérification générale de comptabilité au titre des exercices 2015 à 2017 est en cours au sein de la société.

Touch Point un point c'est tout !



Transférer - S'abonner
Déposer - Retirer
avec tous nos partenaires



TOTAL

Committed to Better Energy

6.

Comptes Sociaux



BILANS 2016 - 2018

ACTIFS (en ma)	2016	2017	2017*	2018
Immobilisations incorporelles	3 660	3 708	3 708	4 438
Immobilisations corporelles	43 901	46 560	46 560	55 888
Immobilisations financières	4 005	4 261	4 261	4 927
Actifs immobilisé	51 566	54 538	54 538	65 253
Créances sur cessions d'immobilisations	537	312	312	-
Stocks	13 600	15 062	15 062	15 978
Créances et emplois assimilés	30 509	33 875	33 875	43 016
Actif circulant	44 646	49 249	49 249	58 994
Trésorerie - Actif	9 886	19 271	19 271	17 332
Total Actif	106 098	123 059	123 059	141 579
PASSIF	2016	2017	2017	2018
Capital, primes et réserves	21 175	23 300	23 300	26 519
Résultat net de l'exercice	8 886	10 422	10 422	11 523
Autres capitaux propres	4 033	4 033	4 033	4 033
Capitaux propres	34 093	37 755	37 755	42 075
Emprunts et dettes financières diverses	9 581	7 851	7 851	16 689
Provisions financières pour risques et charges	1 909	2 217	2 217	1 862
Dettes financières et ressources assimilées	11 490	10 068	10 068	18 551
Clients, avances reçues	13 244	13 306	13 306	13 687
Fournisseurs d'exploitation	33 120	44 618	44 618	61 395
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	5 471	5 553	5 553	5 871
Passif circulant	51 834	63 478	63 478	80 953
Trésorerie - Passif	8 680	11 757	11 757	
Total Passif	106 098	123 059	123 059	141 579

* Comptes proforma 2017 établis conformément au SYSCOHADA révisé

COMPTES DE RÉSULTATS 2016 - 2018

(en millions de FCFA)	2016	2017	2017*	2018
Chiffre d'affaires	333 918	362 203	362 203	425 051
Autres produits	908	29	29	99
CHIFFRE D'AFFAIRES & AUTRES PRODUITS	334 827	362 232	362 232	425 150
Achats de marchandises et variation de stocks	(278 862)	(302 089)	(302 089)	(360 468)
Autres achats	(883)	(1 022)	(1 022)	(1 090)
Transports	(15 787)	(16 286)	(16 286)	(17 346)
Services extérieurs	(13 570)	(13 970)	(13 970)	(15 405)
Impôts et taxes	(1 593)	(1 597)	(1 597)	(1 525)
Autres charges	(1 211)	(1 268)	(1 268)	(2 040)
Autres achats et charges externes	(33 044)	(34 144)	(34 144)	
VALEUR AJOUTEE	22 921	25 999	25 999	27 276
Charges de personnel	(4 321)	(4 234)	(4 234)	(5 231)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	18 600	21 765	21 765	22 045
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes	(5 975)	(6 755)	(6 755)	(7 308)
Reprises de provisions	150	142	142	360
RESULTAT D'EXPLOITATION	12 775	15 152	15 152	15 097
Produits financiers	247	324	324	219
Reprise de provision immobilisations financière	-	-	-	-
Charges financières	(1 021)	(872)	(872)	(1 036)
Dotations pour dépréciation titres de participation	-	-18)	-18)	(6)
RESULTAT FINANCIER	(774)	(566)	(566)	(823)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	12 001	14 586	14 586	14 274
Produits hors activités ordinaires	555	7	7	1810
Charges hors activités ordinaires	(368)	(62)	(62)	(298)
Résultat hors activités ordinaires	186	(55)	(55)	1512
Impôts sur le résultat	(3 302)	(4 109)	(4 109)	(4 263)
BENEFICE NET	8 886	10 422	10 422	11 523

* Comptes proforma 2017 établis conformément au SYSCOHADA révisé



UNE SOLUTION SIMPLE POUR AMÉLIORER LA GESTION DE VOTRE FLOTTE

> Avec la carte TOTAL

+ DE MOBILITÉ

Accédez au réseau le plus large du pays.
Vos collaborateurs ont la garantie de trouver toujours nos stations sur leur route et de nombreux services essentiels.

+ DE SÉRÉNITÉ

Pilotez votre flotte à distance.
Grâce à l'interface en ligne, gérez tous vos véhicules, où qu'ils se trouvent. Les données d'utilisation vous sont remontées instantanément.

Récupérez facilement votre TVA.
Disposez d'une facture dès le chargement des cartes et d'un relevé de consommation dans votre espace.

+ DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Définissez vos règles de sécurité.
Paramétrez en amont les seuils et périmètres d'utilisation de vos cartes.

Grâce à la puce, verrouillez vos opérations.
Combinez à bon escient une série de 3 codes à introduire sur vos cartes : Code PIN | Code chauffeur | Code entreprise.

> Vos avantages TOTAL

DES CARBURANTS ET LUBRIFIANTS DE QUALITÉ

Jusqu'à -3,7%* d'économie sur votre consommation de carburant avec, en plus, des tarifs négociés.



DES SERVICES EN STATION

Pour répondre à tous vos besoins : TOTAL WASH, atelier, restauration, boutique, espace détente.



*Comparaison avec le prix de référence du carburant. Les données sont issues de l'interface en ligne. Les tarifs sont négociés en fonction de la consommation. Les données sont issues de l'interface en ligne.

7.

Rapports des Commissaires aux Comptes



CARTE TOTAL PACK ESSENTIEL



**Carte à puce
prépayée**
Une solution no cash,
plus simple et sûre pour vos porteurs.



e-Billing
Une facturation PDF
dématérialisée,
plus facile à gérer.



Suivi des transactions
N'attendez plus vos factures,
grâce à la visualisation
des transactions quotidiennes.



Gestion des cartes
Créez, rechargez ou faites opposition
en quelques clics
seulement.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le 03 juin 2019

Exercice clos le 31 décembre 2018

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur :

- L'audit des états financiers annuels de la société Total Côte d'Ivoire, S.A. (TOTAL – CI) tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

I. Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société Total Côte d'Ivoire, S.A. (TOTAL – CI), comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, ainsi que les notes annexes.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément aux prescriptions du Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation – Changement de référentiel comptable

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2D des notes annexes aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 portant sur le changement de référentiel comptable.

Point clé de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Responsabilité du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit relatives aux états financiers annuels Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle. Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport des commissaires aux comptes.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

II. Vérifications prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des Commissaires aux Comptes sur ces états financiers annuels) des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les Commissaires aux Comptes
Uniconseil

Ernst & Young, S.A.

Tiémélé Yao-Djué
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Arielle-Inès Séri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée

ANNEXE : PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) conformément au Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée :,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement n°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et celles qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs.

En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Le 03 juin 2019

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires de Total Côte d'Ivoire, S.A.

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et conformément à l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (GIE), nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, visées à l'article 438 de cette loi.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10 % du capital social, directeur général ou directeur général adjoint serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur, directeur ou tout autre mandataire social, à l'exclusion des conventions normales portant sur des opérations conclues à des conditions habituelles.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

1.1 Conventions préalablement autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés de la conclusion des conventions suivantes, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1.1.1. Contrat d'assistance technique avec Total Outre-Mer

Actionnaire et Administrateur Total Outre-Mer, représenté par Monsieur Stanilas Mittelman concerné :

Objet : Assistance et conseils en matière environnementale et risques industriels fournis par Total Outre-Mer à Total Côte d'Ivoire.

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations est prévue à l'article 5 du contrat. En contrepartie de ces prestations, Total Outre-Mer reçoit de Total Côte d'Ivoire, une rémunération semestrielle correspondant aux coûts supportés par Total Outre-Mer pour la réalisation de la prestation augmentées d'une marge de conformément à la méthode du « prix de revient majoré ». Aucune somme n'a été comptabilisée en charge par la société au titre de l'exercice 2018.

1.1.2 Contrat d'assistance technique avec la joint-venture SAEPP

Administrateur concerné : Monsieur Damien Ricour-Dumas concerné :

Objet : Assistance et conseils en matière environnementale et risques industriels fournis par Total Côte d'Ivoire à la joint-venture SAEPP (Société Africaine d'Entreposage de Produits Pétroliers).

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations est prévue à l'article 5 du contrat. En contrepartie de ces prestations, Total Côte d'Ivoire reçoit de la SAEPP, une rémunération semestrielle correspondant aux coûts supportés par Total Côte d'Ivoire pour la réalisation de la prestation augmentées d'une marge de conformément à la méthode du « prix de revient majoré ». Aucune somme n'a été comptabilisée en produits par la société au titre de l'exercice 2018.

1.1.3 Contrat d'assistance générale avec la société Total Outre-Mer

Actionnaire et Administrateur concerné : Total Outre-Mer, représenté par Monsieur Stanilas Mittelman

Objet : Prestations d'assistance générale fournies par Total Outre-Mer à Total Côte d'Ivoire. La convention, datée du 18 mai 2010, est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations d'assistance générale est prévue à l'article 4 dudit contrat. Le prix de marché des Services Indirects rendus par Total Outre-Mer dans le cadre de cette convention au profit de Total Côte d'Ivoire correspond à une quote-part de l'ensemble des coûts réels supportés par Total Outre-Mer pour la réalisation de ces services indirects augmentée d'une marge calculée sur une partie des coûts conformément à la méthode du prix de revient majoré, habituellement utilisée pour ce type de prestations.

Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2018 s'élève à FCFA 1.474.962.841.

1.2 Conventions conclues non préalablement autorisées

En application des articles 441 et 447 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration, et ce, par omission.

1.2.1 Contrat de prestation de services avec Total Outre-Mer

Actionnaire et Administrateur concerné : Total Outre-Mer, représenté par Monsieur Stanilas Mittelman

Objet : Prestations de services fournies par Total Côte d'Ivoire à Total Outre-Mer signée le 1^{er} avril 2018 portant sur le développement des ventes de lubrifiants et la conduite de projets transverses dont notamment l'étude et la saisie d'opportunités de développements commerciaux à la valeur ajoutée générant des synergies ou des complémentarités avec les autres activités.

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations est prévue à l'article 4 dudit contrat. La rémunération trimestrielle correspond aux coûts supportés par Total Côte d'Ivoire augmentée d'une marge de 5% des coûts externes.
Le montant comptabilisé en produits par la société au titre de l'exercice 2018 s'élève à FCFA 29.488.001.

1.2.2 Contrat de prestation de services avec Total Outre-Mer

Actionnaire et Administrateur concerné : Total Outre-Mer, représenté par Monsieur Stanilas Mittelman

Objet : Prestations d'assistance générale fournies par Total Côte d'Ivoire à Total Outre-Mer en date du 1^{er} mai 2018.
La prestation consiste à assurer la performance technique et commerciale du projet « Guichet Unique ».

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations est prévue à l'article 4 dudit contrat. La rémunération trimestrielle correspond aux coûts supportés par Total Côte d'Ivoire augmentée d'une marge de 5% des coûts externes.
Le montant comptabilisé en produits par la société au titre de l'exercice 2018 s'élève à FCFA 22.121.185.

2. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Contrat de recherche et développement avec la société Total Marketing et Services

Actionnaire et Administrateur concerné : Total Outre-Mer, représenté par Monsieur Stanilas Mittelman

Objet : Prestations de recherche et développement fournies par Total Marketing et Services à Total Côte d'Ivoire renouvelées par un contrat signé le 15 décembre 2016 pour une durée de cinq ans avec effet au 1er janvier 2016.

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations d'assistance générale est prévue à l'article 5 dudit contrat. Le montant facturé dans le cadre de cette convention correspond à une quote-part de l'ensemble des charges attribuables à Total Côte d'Ivoire. Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2018 s'élève à FCFA 184.579 907.

2.2 Lettre d'engagements pour la communication d'informations financières avec la société Total Outre-Mer

Actionnaire et Administrateur concerné : Total Outre-Mer, représenté par Monsieur Stanilas Mittelman

Objet : Communication d'informations financières relatives aux opérations courantes ou spécifiques sans préjudice du droit d'information attribué par la loi et les statuts à tous les actionnaires. Expertise fournie par Total Outre-Mer à Total Côte d'Ivoire. Cette lettre a été signée le 19 octobre 2017 pour une durée de cinq ans à compter de sa date de signature.

Modalités et rémunération : Cet engagement n'est pas rémunéré. Aucune contrepartie financière n'a été prévue.

2.3 Contrat de services avec Total Global Human Resources Services

Actionnaire et Administrateur concerné : Total Outre-Mer, représenté par Monsieur Stanilas Mittelman

Objet : Prestations de services OSP (Offre de services Partagés) et de services OSS (Offre de services spécifiques) fournies par Total Human Resources Services à Total Côte d'Ivoire en date du 6 décembre 2017.

Les prestations OSP concernent principalement :

- l'établissement des bulletins de paie, Socle Social Commun ;
- l'apport d'un support administratif aux salariés ;
- la gestion des retraites ;
- le recrutement et l'administration des contrats de professionnalisation en alternance et apprentis ;
- l'assistance sociale et accompagnements individualisés sur les problématiques privées et/ou professionnelles liés à la santé/handicap, à la mobilité, à la famille, au logement etc...

Les prestations OSS concernent principalement :

- les missions pour le compte des filiales ;
- la mise en place d'un projet SHAPE ;
- la gestion des frais de déploiement ;
- le recrutement pour le compte des filiales, professionnalisation en alternance et apprentis ;
- l'accueil et la gestion des expatriés en France.

Cette convention est valable pour une durée de cinq ans à compter de sa date de signature et renouvelable par tacite reconduction sur une durée de deux ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations est prévue à l'article 10. Les services OSP sont facturés sur la base, soit d'unités d'oeuvre selon le volume consommé, soit d'un montant unitaire par service convenu entre les parties. Les services OSS sont facturés sur la base d'unités d'oeuvre uniquement. Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2018 s'élève à FCFA 18.843.466.

2.4 Contrat de services avec Total Global Procurement

Actionnaire et Administrateur : Total Outre-Mer, représenté par Monsieur Stanilas Mittelman concerné

Objet : Prestations de services OSP (Offre de Services Partagés et de services OSS (Offre de Services Spécifiques) fournies par Total Global Procurement à Total Côte d'Ivoire. La convention a été conclue le 6 décembre 2017 ; valable pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2017 renouvelable par tacite reconduction sur une durée de deux ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Les prestations OSP concernent principalement :

- l'assistance aux filiales dans le but de faire progresser le professionnalisme, l'efficacité et la performance de la fonction Achat ;
- la mise à disposition des filiales d'un support à la fonction Achat dans les 4 domaines (animation formation compétence / données de bases et stock management / outils et process Achat / qualification Fournisseurs et Achats Durables).

Les prestations OSS couvrent les mêmes domaines d'expertise que les services partagés (OSP).

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations est prévue à l'article 10. Les services OSP sont facturés sur la base soit d'unités d'oeuvre. Selon le volume consommé ou d'un montant unitaire par service convenu entre les parties. Les services OSS sont facturés sur la base d'unités d'oeuvre.

Le montant comptabilisé en charges par la société au titre de l'exercice 2018 s'élève à FCFA 108.917.086.

2.5 Contrat de services avec Total Learning Solution

Actionnaire et Administrateur : Total Outre-Mer, représenté par Monsieur Stanilas Mittelman concerné

Objet : Prestations de services OSP (Offre de services Partagées) et de services OSS (Offre de services spécifiques) fournies par Total Learning Solution à Total Côte d'Ivoire.

La convention a été conclue le 6 décembre 2017 ; valable pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2017 renouvelable par tacite reconduction sur une durée de deux ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Les prestations OSP concernent principalement :

- la mise à disposition d'un Learning Management System (LMS), donnant accès à la plateforme de formation à distance ;
- la gestion et l'optimisation du catalogue de formation du groupe.

Les prestations OSS concernent principalement :

- la gestion administrative de la formation ;
- la réalisation d'ingénierie pédagogique (conception pédagogique de nouveaux modules de formations) ;
- le pilotage et le déploiement de campagnes de formations spécifiques.

Modalités et rémunération : La rémunération des prestations est prévue à l'article 10 dudit contrat.

Les services OSP sont facturés sur la base soit d'unités d'oeuvre selon le volume consommé soit d'un montant unitaire par Service convenu entre les parties.

Les services spécifiques sont facturés sur la base d'unités d'oeuvre.

Aucune somme n'a été comptabilisée en charge par la société au titre de l'exercice 2018.

3. Rémunérations exceptionnelles visées par l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE

Nous vous informons, par ailleurs, que nous n'avons eu connaissance d'aucune rémunération versée aux administrateurs de Total Côte d'Ivoire, S.A. et susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions visées à l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Uniconseil

Ernst & Young, S.A.

Tiémélé Yao-Djué
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Arielle-Inès Séri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée

8.

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018



PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire l'affectation de répartir comme détaillé ci-après le bénéfice distribuable composé du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 selon les modalités suivantes :

Report à nouveau	(a)	6 985 037 283
Résultat de l'exercice	(b)	11 522 830 169
Bénéfice distribuable	(c=a+ b)	18 507 867 452

Proposition d'affectation		
Dividendes	(d)	7 562 947 392
Report à nouveau	(e=b-d)	3 959 882 777
Report à nouveau après affectation	(f=c-d)	10 944 920 060

En conséquence, le dividende qui reviendrait à chacune des 62 961 600 actions est de 120,12 FCFA brut, soit 108,40 FCFA net après prélèvement de l'IRVM.

9.

Mandat des Administrateurs et Commissaires aux comptes



RENOUVELLEMENT DE MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Les mandats des administrateurs suivants arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 :

- La personne morale TOTAL OUTRE MER représentée par Monsieur Stanislas MITTELMAN
- La personne morale TOTAL AFRICA Ltd représentée par Monsieur Gérard PRUNEAU
- La personne morale AASCOT-BRVM représentée par M. Koffi Benjamin N'GORAN
- Monsieur Alain VEDIER administrateur en nom propre

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 de renouveler les mandats de chacun de ces administrateurs pour une durée de trois (3) ans, conformément à l'article 16.2 des Statuts, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2022 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

DÉMISSION ET COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Par courrier en date du 28 février 2019, Madame Fanny CANET administrateur en nom propre appelée à d'autres fonctions au sein du groupe TOTAL a fait part de sa démission de ses fonctions d'Administrateur en nom propre avec effet à l'issue du présent conseil.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 de coopter Madame Anne-Emmanuelle DOOH-PRISO en qualité d'administrateur en nom propre pour exercer la suite du mandat de madame Fanny CANET devant prendre fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DE SON SUPPLÉANT

Les mandats des cabinet ERNST & YOUNG, co-commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Christian MARMIGNON co-commissaire aux comptes suppléant arrivent à échéance à l'issue de la prochaine l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale de renouveler lesdits mandats pour une nouvelle période de six (6) ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

10.

**Projet des résolutions soumis
au vote à l'Assemblée Générale
Ordinaire**



PROJET DES RÉSOLUTIONS SOUMIS AU VOTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les résolutions suivantes sont soumises aux votes des actionnaires :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2018;
- du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018;

approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice net de 11.522.830.169 FCFA.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et approuve l'ensemble des conventions qui y ont été citées.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs pour leur gestion et décharge aux Commissaires aux Comptes.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des états financiers, constate l'existence d'un résultat bénéficiaire d'un montant de 11.522.830.169 FCFA. Elle décide d'affecter ce résultat comme suit :

Bénéfice distribuable FCFA

Report à nouveau	(a)	6 985 037 283
Résultat de l'exercice	(b)	11 522 830 169
Bénéfice distribuable	(c=a+ b)	18 507 867 452

Proposition d'affectation FCFA

Dividendes	(d)	7 562 947 392
Report à nouveau	(e=b-d)	3 959 882 777
Report à nouveau après affectation	(f=c-d)	10 944 920 060

Le dividende brut qui reviendrait à chacune des 62 961 600 actions est ainsi de 120,12 FCFA brut, soit 108,40 FCFA net après prélèvement de l'IRVM.

L'Assemblée Générale décide que les dividendes seront payés au plus tard le 30 septembre 2019.

Cinquième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de la personne morale TOTAL OURE-MER expirant l'issue de la présente Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018, pour une nouvelle période de trois (3) ans devant arriver à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Sixième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de la personne morale TOTAL AFRICA Ltd expirant l'issue de la présente Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018, pour une nouvelle période de trois (3) ans devant arriver à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Septième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de la personne morale AASCOT BRVM expirant l'issue de la présente Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018, pour une nouvelle période de trois (3) ans devant arriver à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Huitième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Alain VEDIER, administrateur en nom propre, expirant l'issue de la présente Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018, pour une nouvelle période de trois (3) ans devant arriver à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Neuvième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve la cooptation de Mme Anne DOOH-PRISO en qualité d'administrateur en nom propre pour achever le mandat de Mme Fanny CANET devant arriver à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Dixième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet ERSNT & YOUNG expirant l'issue de la présente Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018, pour une nouvelle période de six (6) ans devant arriver à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Onzième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Christian MARMIGNON expirant l'issue de la présente Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018, pour une nouvelle période de six (6) ans devant arriver à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer à 20.000.000 FCFA le montant global annuel brut de l'indemnité de fonction attribuée à l'ensemble des administrateurs et laisse le soin au Conseil d'Administration d'en assurer la libre répartition.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie du Procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales et ses suites.

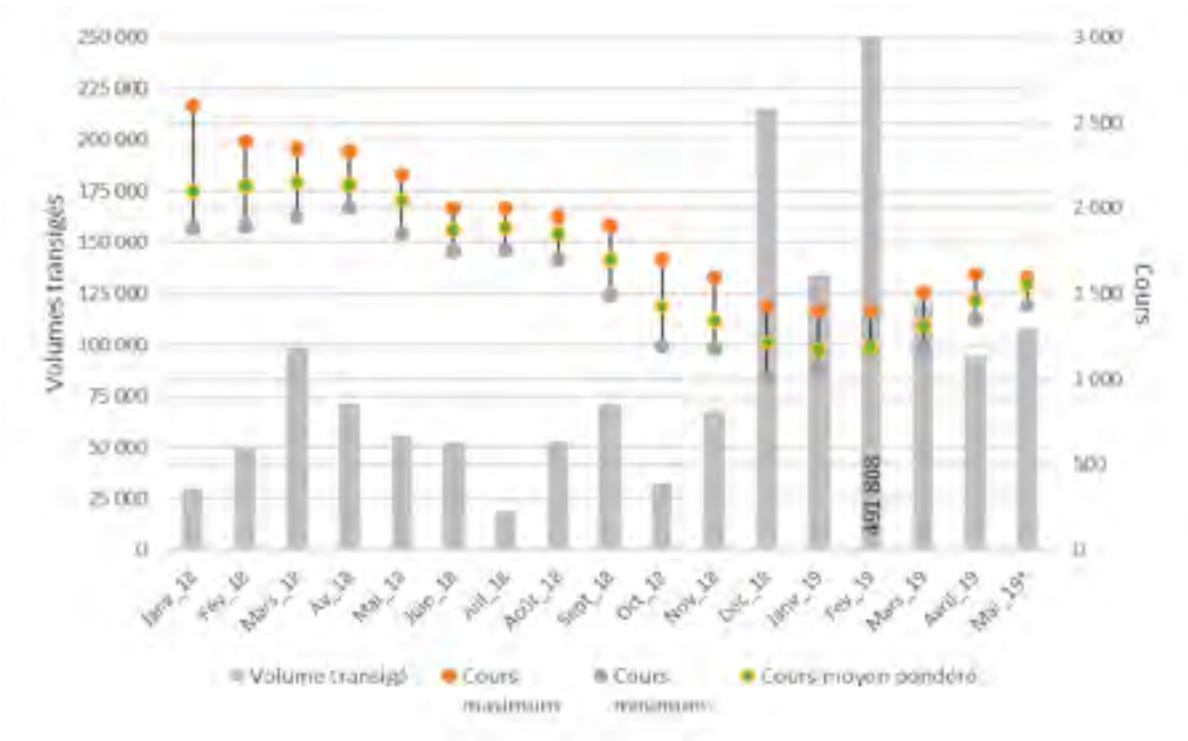
11.

Carnet de l'Actionnaire et Pouvoir

CARNET DE L’ACTIONNAIRE

Nombre de titres (représentant 100 % du capital de Total Côte d’Ivoire)	62 961 600
Part du flottant (en % du capital)	27,01%

Activités boursières du titre TOTAL Côte d’Ivoire de janvier 2018 à mai 2019



En résumé sur l’exercice 2018 :

Cours de clôture au 31 décembre 2018	1 355
Cours le plus haut de l’année	2 600
Cours le plus bas de l’année	1 005
Volume total transigé	816 073

Dividende brut par action sur les cinq dernières années

	2015	2016	2017	2018
Dividendes brut par action en FCFA	500	537	114	120



TOTAL CÔTE D'IVOIRE

Société anonyme au capital de 3 148 080 000 FCFA
Immeuble Rive Gauche Zone 3, 100 Rue des Brasseurs
01 BP 336 ABIDJAN 01
CI-ABJ-1976-B-17247

POUVOIR

Je soussigné(e) ⁽¹⁾,

NOM :

PRENOMS :

ADRESSE COMPLETE :

Propriétaire de actions de la société TOTAL CÔTE D'IVOIRE,
agissant en qualité d'actionnaire de ladite société, donne par la présente pouvoir à ⁽²⁾ :

M / Mme :

Ou à défaut à

M / Mme :

A l'effet de :

- Assister à l'Assemblée Générale Mixte convoquée le **jeudi 20 juin à 10 heures à l'hôtel RADISSON BLU** à Abidjan, ainsi qu'à toutes autres assemblées qui seraient successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, en cas de remise pour défaut de quorum ou pour toute autre cause,
- Signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, accepter toutes fonctions qui pourraient m'être conférées et généralement faire le nécessaire.

Fait à, le...../...../.....

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir »

Afin de permettre à l'Assemblée de délibérer valablement, vous voudrez bien en cas d'impossibilité de participer à l'Assemblée, retourner le présent pouvoir à l'établissement bancaire où sont détenues vos actions.

⁽¹⁾ Si le titulaire des actions est une personne morale, indiquer la nature, la forme et éventuellement le capital de celle-ci.

INFORMATIONS PERSONNELLES

INFORMATIONS PERSONNELLES

GOALL!

Venez tous
célébrer
la passion
du football



TOTAL

Committed to Better Energy



PARTENAIRE OFFICIEL



Total, partenaire du football africain
#FootballTogether

Conception : Service Communication Total Côte d'Ivoire

Siège social : Immeuble Rive Gauche 100, rue des brasseurs - zone 3 / 01 BP 336 Abidjan 01 - Tél. : (225) 21 22 23 24 / 21 22 23 23
www.total.ci